



Transport scolaire : par souci d'équité, la municipalité ne reconduit pas le service

La municipalité a mené une réflexion de fond sur les services périscolaires, avec pour l'objectif de maintenir un service de qualité pour tous.

Le transport scolaire n'est pas un service public communal comme les autres services périscolaires. Mis en place à l'origine pour permettre aux écoles de maintenir leurs effectifs, il s'est depuis quelques années éloigné de cet objectif premier.

S'agissant d'une compétence du Conseil régional de Bretagne, la commune ne pouvait pas décider du trajet, ni des points d'arrêts, excluant de fait plusieurs secteurs de la commune pour des raisons de sécurité et d'accès du car. Depuis 2020, la municipalité refuse à chaque rentrée l'accès au transport scolaire de certaines familles, qui se sont retournées vers les services périscolaires, avec un coût annuel bien supérieur au transport scolaire.

Par ailleurs, alors que l'ensemble des tarifs périscolaires ont été révisés, tout en restant abordables et dans la moyenne des tarifs du Pays Bigouden, il n'était pas possible de revoir les tarifs du transport scolaire à hauteur des coûts réels. Aussi, les tarifs de garderie périscolaire étaient plus élevés que le transport scolaire, créant une iniquité entre les usagers de ces services.

Nous souhaitons d'ailleurs rappeler que certains tarifs n'avaient pas été revus depuis 2012, il était nécessaire et urgent de travailler sur la maîtrise du budget périscolaire avec l'objectif prioritaire de maintenir un service durable et équitable pour tous.

Il n'est pas envisageable pour la municipalité de demander au contribuable de compenser le coût de ce service, qui ne remplissait pas toutes les conditions d'un service public, équitable et accessible à tous.

Cette décision, prise à l'unanimité moins une abstention en Conseil municipal, ne remet aucun cas le soutien fort et qualitatif de la municipalité à l'école publique.